



POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

- **Pour les jeunes qui s'engagent**

Le Service Civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

- **Pour votre organisme**

Le Service Civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale, et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

- **Pour l'ensemble de la société**

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre vos publics et votre structure.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple

1. **Concevoir votre projet d'accueil**

Des exemples de missions sont disponibles dans le « *Référentiel de missions* ».

2. **Prévoir les démarches administratives**

Consultez l'espace organismes sur le site **service-civique.gouv.fr** pour préparer votre projet d'accueil de volontaires.

Besoin d'un accompagnement ?

- **Si votre action est à échelle locale**, vous pouvez contacter votre référent territorial de Service Civique de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) sur : **service-civique.gouv.fr/page/les-referents**.
- **Si votre périmètre d'action est national**, contactez l'Agence du Service Civique sur **service-civique.gouv.fr/contact**.

VOUS AUSSI ACCUEILLEZ DES VOLONTAIRES

Association, fondation, collectivité territoriale, établissement public, service de l'État, bailleurs sociaux, certaines entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS)...

Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre organisme et proposer des missions de Service Civique ?

Votre espace dédié

service-civique.gouv.fr/organismes

Retrouvez tous les outils et informations utiles :

- Le Guide des organismes avec les démarches pour concevoir votre projet d'accueil,
- Le Référentiel de missions,
- Le Guide du tuteur,
- Les coordonnées de vos référents territoriaux au niveau départemental ou régional,
- La rubrique « *Comment concrétiser votre projet d'accueil ?* »

JUVIGNY Carine

Chargée de Projet Service civique

06 28 66 23 65

carine.juvigny@mltoulouse.org

Mission Locale Toulouse

Pôle Emploi Compétences

32 rue de la Caravelle

31500 Toulouse

mltoulouse.org

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#LePouvoirDetreUtile



Conception/Réalisation : Publicis Consultants - Crédits Photos : © Alexi Hobbs
Impression : La Réverend Imprimeur.



ASSOCIATIONS, FONDATIONS,
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SERVICES
DE L'ÉTAT, BAILLEURS SOCIAUX...

DÉVELOPPEZ LE POUVOIR D'ÊTRE UTILE

#LePouvoirDetreUtile



LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :



Culture et Loisirs



Éducation pour tous



Environnement



Solidarité



Sport



Intervention d'urgence
en cas de crise



Mémoire et citoyenneté



Santé



Développement
international et action
humanitaire

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- La mission de Service Civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum.
- Le volontaire est indemnisé 580,55€ net par mois, 472,97€ sont pris en charge par l'État et 107,58€ par la structure d'accueil.
- Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec l'organisme qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur mobilisé au sein de votre organisme. Pour les organismes à but non lucratif de droit privé (association, fondation...), une subvention de 100€ est versée par l'État pour l'aide au tutorat.
- Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux Premiers Secours (PSC1), pour lesquelles l'organisme d'accueil perçoit une aide de l'État jusqu'à 160€ (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1).

Le Service Civique favorise les liens sociaux et intergénérationnels, et bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique pour bénéficier des mêmes avantages que les étudiants.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat... notamment dans le cadre du Compte Permanent d'Activité (CPA).
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.

//

Nos volontaires en Service Civique donnent à notre association une dimension intergénérationnelle qui séduit toutes les parties prenantes. Ces volontaires nous apportent encore un supplément d'enthousiasme, d'engagement et d'efficacité.

Une association d'accueil de volontaires



LE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRAIN

Soutenir les personnes âgées et leurs familles

Une mission peut aider les patients et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation. Le volontaire est une présence rassurante et un soutien pour les personnes âgées – en particulier les personnes isolées : être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin. Il peut aussi les accompagner dans certaines démarches administratives, les guider dans les services d'examen, de consultations, d'hospitalisation.

Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Une mission peut promouvoir, auprès de publics en difficulté sociale, les valeurs portées par le sport. Le volontaire encourage ainsi une approche citoyenne lors des activités de clubs sportifs à travers l'animation d'activités ludiques reprenant les règles et les codes de bonne conduite. La mission peut également contribuer à la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement : mise en place du tri, du covoiturage...

//

L'implication et la motivation des jeunes participants à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.

Une commune de 8 000 habitants

